

Enfants en déplacement : sont-ils à ignorer, à exploiter ou à protéger ?

Pratiques visant à protéger les enfants en déplacement contre l'exploitation

Mike Dottridge

RESUME

Cette étude traite de l'expérience des jeunes qui quittent leur maison ou voyagent à l'étranger à la recherche d'un travail ou d'une vie meilleure, ainsi que sur les enfants qui sont renvoyés de chez eux par leurs parents. Elle passe en revue les initiatives qui ont eu pour effet de réduire la probabilité que ces enfants deviennent victimes d'une exploitation économique ou sexuelle. Elle ne se limite pas à identifier les situations de vulnérabilité auxquelles ces enfants font face, mais examine aussi quelles techniques se sont avérées utiles pour aider ces enfants.

Au cours des deux dernières décennies, les médias et les organisations basés en Europe et en Amérique du Nord ont focalisé leur attention sur les diverses formes d'abus subies par ce groupe d'enfants (tels que les abus sexuels et la traite des enfants) ou sur certaines catégories d'enfants qui ont quitté leur maison, comme les enfants des rues et les enfants non accompagnés qui se rendent à l'étranger pour demander le droit d'asile. En se concentrant sur les enfants qui ont vécu une expérience particulière ou ont subi une forme spécifique d'abus, les méthodes retenues pour prévenir les abus ont, de ce fait, été également limitées et spécifiques. Par conséquent, les méthodes plus générales qui servent à protéger les enfants en général contre les abus, ou TOUS les jeunes qui voyagent en tant qu'«enfants séparés», ont été négligées. Dans leur politique interne, la plupart des gouvernements encouragent les enfants à fréquenter l'école et à y rester, au moins jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs études primaires ou l'enseignement élémentaire. Cependant, des millions d'enfants ne le font pas et se mettent en route pour «tenter leur chance», bien qu'ils

soient encore adolescents ou n'aient pas même atteint l'âge de la puberté.

Alors que les différentes politiques des pays ne souhaitent pas vouloir approuver ou encourager leurs actions, des milliers d'organisations non gouvernementales (ONG), à travers le monde, sont engagées dans des initiatives visant à protéger et aider ces enfants, en particulier lorsqu'ils sont loin de leur foyer et apparaissent particulièrement vulnérables aux abus, puisqu'ils sont coupés de leur famille ou de leur communauté qui sont sensées s'occuper d'eux.

Au cours des deux dernières années, plusieurs organisations ont commencé à s'intéresser de manière plus générale à la situation des enfants privés de la protection de leurs parents et qui sont «en déplacement», afin de voir si certaines techniques de protection de l'enfance peuvent être utilisées pour atteindre tous les enfants qui sont généralement considérés comme ayant des besoins différents, à cause des différents abus auxquels ils sont sujets ou du contexte dans lequel ils voyagent. Jusqu'à présent, les études se sont concentrées sur les raisons qui poussent les enfants à migrer et sur la manière dont ils s'exposent aux dangers - la vulnérabilité spécifique des enfants en déplacement. Cette étude-ci est plus pragmatique: elle identifie les méthodes qui ont été utilisées pour aider ces enfants et pour réduire la probabilité qu'ils deviennent victimes d'abus.

L'étude se compose de trois parties distinctes. La **première partie** présente le sujet et examine les possibilités de protéger les enfants en déplacement de façon hypothétique, en énumérant les risques auxquels ils sont confrontés et les techniques utilisées pour

minimiser ces risques (chapitre 2). Elle passe en revue les responsabilités des gouvernements chargés de protéger les enfants qui sont séparés de leurs parents (également dans le chapitre 2).

La **deuxième partie** se compose de six chapitres qui décrivent les techniques mises à l'essai dans six régions du monde: Amérique centrale (chapitre 3); Europe du Sud-Est et les États baltes (chapitre 4); l'Europe de l'Ouest (chapitre 5), l'Afrique de l'Ouest (chapitre 6), l'Asie du Sud (Chapitre 7) et l'Asie du Sud-Est (chapitre 8). Plusieurs similitudes apparaissent dans les initiatives mises en place dans les différentes régions, tout comme des différences notables. En partie, l'étude permet aux personnes d'une région de découvrir quelles sont les techniques mises en oeuvre dans d'autres parties du monde pour protéger les enfants dans des situations similaires.

La **troisième partie** passe en revue certaines des caractéristiques communes aux initiatives prises dans les six régions (chapitre 9). Le chapitre final (chapitre 10) présente 10 conclusions et recommandations. Les techniques décrites dans les six régions du monde incluent celles destinées à renforcer la capacité d'un enfant à se protéger lui-même, plusieurs d'entre elles nécessitant un investissement dans l'éducation ou des capacités d'enseignement avant qu'un enfant quitte sa maison.

Elles comprennent aussi:

- des techniques permettant aux enfants de s'organiser collectivement pour se protéger, parfois même en vivant chez eux, mais en particulier une fois qu'ils ont atteint les endroits où ils sont plus isolés, dans une ville ou une cité, en essayant de gagner leur vie;
- des techniques qui influencent les familles, leur permettant de protéger leurs enfants de façon plus efficace;
- des techniques qui concernent la communauté entière. Ces dernières ont donné des résultats en dents de scie, car parmi les techniques « communautaires » certaines s'avèrent être des mesures imposées par le gouvernement, ce qui fait qu'elles n'ont pas été accueillies d'une façon très populaire.

Les communautés peuvent se mobiliser relativement facilement pour protéger leurs propres enfants des dangers (par exemple, les

protéger contre les agents de recrutement qui visitent les villages pour recruter des adolescents, afin d'introduire les filles dans la prostitution et de placer les garçons dans des ateliers clandestins de travail forcé). Cependant, dans les villes ou les pays vers lesquels les jeunes migrent, il est beaucoup plus difficile de motiver les communautés en entier à prendre des mesures pour protéger (ou ne pas abuser) les enfants qui sont largement perçus comme des «étrangers», voire des intrus.

Une grande attention est aussi portée aux techniques utilisées par les gouvernements qui ont une responsabilité légale de protéger les enfants séparés, mais qui souvent esquivent cette responsabilité en renvoyant ces enfants dans leur pays d'origine.

L'étude reconnaît l'existence de nombreuses contradictions et énigmes auxquelles doivent faire face les politiciens et les organisations qui veulent protéger les enfants en déplacement et leur éviter de subir des abus. Elle révèle ainsi une dichotomie entre les organisations qui pensent que les enfants devraient être découragés de partir ou de migrer et celles qui font du plaidoyer en rendant les migrations moins dangereuses. En réalité, il n'y a aucune contradiction entre recommander aux enfants de ne PAS quitter l'école ou la maison prématurément et leur procurer ensuite assistance et aide, une fois qu'ils partent pour essayer de gagner leur vie ailleurs, même s'ils ont seulement 12 ou 13 ans.

Toutefois, certains partisans de la première approche (dissuader les enfants de migrer) soutiennent qu'investir dans la deuxième stratégie est une erreur, parce qu'en offrant protection aux enfants au cours de leur migration, cela constitue une sorte d'encouragement à les faire migrer en premier lieu. Au même moment, les tenants de la deuxième approche (reconnaître ce qui se passe en réalité et y répondre selon les possibilités pour protéger et aider les enfants) voient les partisans du premier groupe comme des idéalistes qui ne sont pas en mesure de protéger les enfants contre les dangers.

Dans plusieurs pays du monde, l'auteur a rencontré de nombreuses initiatives visant à informer les enfants des dangers qu'ils pourraient rencontrer, une fois qu'ils prennent la route et cherchent un emploi loin de chez eux ou dans un autre pays. Toutefois, relativement peu de ces

initiatives se préoccupent en priorité d'expliquer aux jeunes ce qu'ils devraient faire pour éviter les pièges de la migration: les précautions à prendre, conçues pour réduire la probabilité qu'ils soient victimes d'abus, mais qui n'offrent pas une garantie absolue qu'ils ne le seront pas. Il semble que certaines organisations qui défendent les droits de l'enfant préfèrent ne pas donner aux jeunes des conseils sur les précautions à prendre lors de la migration par souci, qu'en tant qu'organisations, elles soient ensuite critiquées si les précautions se révèlent inefficaces. Bien que cette réticence soit compréhensible, elle révèle que les intérêts des organisations concernées passent en priorité avant les intérêts de l'enfant – aussi l'intérêt supérieur de l'enfant n'est donc pas la principale préoccupation des organisations qui ont cette attitude.

L'étude se conclut par une série de recommandations. La conclusion générale est que davantage d'efforts devraient être entrepris pour rendre la migration moins dangereuse pour les jeunes de moins de 18 ans. Plus spécifiquement, les 10 conclusions et recommandations sont les suivantes:

1. Trop peu d'aide et de soutien sont accordés aux enfants qui sont en transit, se déplaçant d'un endroit à un autre à la recherche d'un avenir meilleur. Davantage d'idées sont nécessaires sur comment offrir de l'aide et une assistance appropriées.
2. Il faudrait penser à une utilisation meilleure et plus imaginative des nouvelles technologies de la communication et de l'information pour protéger les enfants, notamment en veillant à ce qu'ils puissent maintenir le contact avec les autres pendant et après leur voyage.
3. Plusieurs organisations qui visent à mettre fin à l'exploitation et à la traite des enfants n'ont pas clarifié si leur objectif premier est d'arrêter la migration (ou le travail) des enfants, ou plutôt de la rendre moins dangereuse.
4. S'il est parfois approprié d'essayer de dissuader les jeunes enfants de ne pas partir de chez eux et d'entrer prématurément dans le monde du travail, il n'est pas approprié de supposer que les jeunes doivent rester chez eux tant qu'ils n'ont pas atteint 18 ans.
5. Il est justifiable d'intercepter les enfants lorsqu'il y a une forte probabilité qu'ils deviennent victimes d'abus, s'ils continuent leur chemin. Le corollaire est qu'il n'est pas justifiable de considérer l'interception des filles et des garçons migrants comme une technique de routine pour éviter les abus, s'il n'est pas évident qu'une grande partie d'entre eux finissent vraiment par être abusés.
6. Il est essentiel d'écouter les enfants, ainsi que de les faire participer en tant qu'acteurs dans les efforts visant à renforcer leur protection.
7. Dans la plupart des régions du monde, et en particulier dans les pays en voie de développement, une transformation graduelle et progressive du système de protection peut s'avérer bénéfique pour les enfants (il n'est donc pas approprié d'assumer que des changements doivent être radicaux pour être efficaces).
8. Trop peu d'attention a été accordée à comprendre les pratiques «locales» ou «indigènes» qui ont pour but de protéger les enfants des abus, que ce soit des techniques au bénéfice des enfants en particulier ou des migrants en général.
9. De nombreuses formes d'assistance offertes aux enfants en déplacement seraient trop coûteuses, si reproduites pour protéger tous les enfants migrants.
10. Il est vital de coordonner les activités mises en place par les différentes agences, y compris par les organisations basées dans les différents pays.